



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
25/05/2021



<p>- Nombre de délégués en exercice : 33 - Nombre d'élus présents : 29 - Nombre de votants : 33</p> <p>Date de la convocation 05/05/2021 Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : Cliquez ici pour entrer une date.</p> <p>Affichage du compte-rendu : le Cliquez ici pour entrer une date.</p>	<p>Présents : Pascale BAY - Marc BIGOT (arrivé à 21h11) - Cyrille BOUVAT - Jérémy CAMUS – Blandine COLLIN – Elisabeth DE FREITAS – Franck DECRENISSE (arrivé à 20h50) – Béatrice DELORME – Armand-Louis DE MONTRICHARD (arrivé à 20h48) - Cyrille FIARD – Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Thierry GOYET – Séverine HEMAIN - Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS - Jacques MONGOIN - Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER - Max VINCENT – Jacques MONGOIN – Selma JACOB</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative : Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) - Pascal DAVID (remplacé par son suppléant Jacques MONGOIN) - Pierre GOUVERNEYRE (remplacé par sa suppléante Selma JACOB) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth De Freitas) – Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)</p> <p>Absent(s) : Pierre ATHANAZE Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT</p>
---	--

Le **mardi 25 mai 2021, à 20h30**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 05/05/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 30 mars 2021
2. Désignation du secrétaire de séance

3. Vote des délibérations

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 30 mars 2021

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 30 mars 2021.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 30 mars 2021.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume MALOT membre du conseil syndical, est désigné secrétaire de séance.

3. Vote des Délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2021-05-23	Béatrice DELORME	Gouvernance	Vote en huis clos de la séance
2021-05-24	Elisabeth DE FREITAS	Accueil du Public	Convention FFRP – GR 169
2021-05-25	Cyrille FIARD	Agriculture - Foncier	Acquisition de 2 parcelles sur St Cyr au Mont d'Or
2021-05-26	Franck DECRENISSE	Agriculture - Foncier	Avenant de la convention 2020 du PAEC
2021-05-27	Cyrille FIARD	Agriculture - Foncier	Acquisition de la Ferme des Seignes à St Didier au Mont d'Or
2021-05-28	Cyrille FIARD	Agriculture - Foncier	Convention St Didier au Mont d'Or et SMPMO – La Ferme des Seignes

COMMUNICATION – ACCUEIL DU PUBLIC

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-23

VOTE EN HUIS CLOS

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME-PRESIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18, Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu par le Décret n° 2021-325 du 26 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Afin de tenir la réunion du mardi 25 mai 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Madame la Présidente demande la réunion à huis clos,

Il est proposé au conseil syndical de valider la demande de vote à huis clos de Mme la Présidente.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le vote en huis clos de cette séance du 25 mai 2021.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 25 voix POUR (M. BIGOT, F. DECRENISSE et A-L DE MONTRICHARD étaient alors absents)

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-24

CONVENTION FFRP – GR 169

RAPPORTEUR : ELISABETH DE FREITAS, VICE-PRESIDENTE CHARGEE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le Comité Départemental (CDRP69) est le représentant de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) dans son département, et a comme objet statutaire le développement de la randonnée pédestre tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme, les loisirs.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, le CDRP69 crée un itinéraire de Grande Randonnée®, le GR®169 dénommé « **Tour de la Métropole par les forts** ».

Le but de cette réalisation est de mettre en valeur et faire découvrir les territoires péri-urbains de la Métropole, par le biais de la randonnée pédestre. Les forts de la 2ème couronne, sont des marqueurs identitaires du territoire métropolitain et constitueront le fil directeur de l'itinéraire.

Le GR®169 suit intégralement des sentiers du Plan Métropolitain des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PMIPR) dans sa traversée des communes d'Albigny, Curis, Poleymieux, Lissieu et Limonest. Le GR sera matérialisé par un balisage rouge et blanc sur les poteaux PDMIPR et au fil des sentiers. L'entretien et la réalisation incombent au CDRP.

Il est rappelé que les communes ont délibéré pour que la mission de veille et entretien des sentiers PDMIPR soient transférées au SMPMO, dans le cadre de ses compétences, en lien avec la Métropole de Lyon et les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer les conventions qui seront également délibérées par la suite par les 5 communes concernées

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 27 voix POUR (M. BIGOT était alors absent)

Sébastien PAGNARD demande si une délibération devra être prise par chaque conseil municipal. Elisabeth De Freitas le confirme et Sylvie Tabarand explique qu'un courrier a été adressé le 17 mai dernier aux 5 communes concernées pour faire passer cette convention à leur prochain conseil municipal.

AGRICULTURE - FONCIER

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-25

ACQUISITION SUR LA COMMUNE DE ST CYR AU MONT D'OR DE DEUX PARCELLES PAR SUBSTITUTION

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

Suite à une information transmise par la commune, le SMPMO a engagé des négociations avec le propriétaire et a missionné la SAFER dans le cadre de la convention existante.

Les deux parcelles en vente sont boisées, d'une superficie totale de 1ha 15a 25ca et situées sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

La SAFER encadre la vente qui se fait à l'amiable.

En accord avec la commune, le SMPMO se porte candidat pour l'acquisition de ces parcelles sur les évaluations suivantes :

Compte Rendu du Conseil Syndical du mardi 25 mai 2021

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	Prix m ²	Prix
LA FRETA	AE	0291	62 a 55 ca	PRES	0,21	2 500,00
LA FRETA	AE	0292	52 a 70 ca	PRES	0,21	

Hors frais Safer et actes notariés

Total surface : 1ha 15a 25ca

Il s'agit d'une rétrocession par substitution par la Safer.

Le prix total se décompose comme suit conformément à la convention de partenariat signée en date du 15/02/2021

- Prix d'acquisition du terrain 2 500 euros
- Rémunération Safer pour substitution : 780,00 euros TTC

Le montant de la vente s'élève donc à 3 280,00 euros TTC hors frais d'actes notariés SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 27 voix POUR (M. BIGOT était alors absent)

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-26

AVENANT DE PARTENARIAT 2020 A LA CONVENTION PAEC « ANIMATION DU PAEC DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE – ANNEE 2020

RAPPORTEUR : FRANCK DECRENISSE, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Le projet PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 décrit les conditions de réalisation de l'opération dans une convention. Le SMPMO est partenaire et contribue à l'animation du PAEC.

Vu la décision prise par l'autorité de gestion du FEADER sur le prolongement des actions éligibles du dispositif jusqu'au 30/06/2021, et l'ouverture d'un nouvel appel à projet dont les actions éligibles porteraient sur la période 01/07/2021 au 31/12/2022,

Il y a lieu de prendre un avenant à la convention « Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2020 ».

Les dépenses éligibles seront les dépenses engagées entre le 01/01/2020 et le 30/06/2021.

Pour la suite de l'animation du PAEC (01/07/2021 – 31/12/2022), une autre convention sera à signer.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer l'avenant de la convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 28 voix POUR.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-27
ACQUISITION DE LA FERME DES SEIGNES SUR LA COMMUNE DE ST DIDIER AU MONT D'OR

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

La politique foncière et agricole volontariste menée depuis de nombreuses années par le SMPMO porte ses fruits et a été précisée dans l'axe 2 afin de poursuivre la structuration du territoire et garantir les vocations et les usages des biens agricoles et naturels.

La constitution d'un portefeuille foncier est indispensable pour mener à bien cette politique foncière volontariste rendue possible grâce aux partenariats avec le monde agricole, les communes, la Métropole de Lyon et la convention étroite avec la Safer.

Des résultats concrets qui ont permis l'installation d'une quinzaine d'exploitants agricoles, et conforter des exploitations en place via des baux ruraux :

Acquisition foncière de 80 ha de terres agricoles et naturelles et 9 bâtiments (production et habitation).

La transmission des exploitations est un objectif fort du SMPMO, qui comme c'est le cas pour le dossier de la ferme des Seignes sur Saint Didier au Mont d'Or est un travail de longue haleine.

En effet, la commune et le SMPMO œuvrent depuis 2004 pour garantir un devenir agricole à ce bien et ce vallon des Seignes.

Les premières études ont montré l'intérêt agricole et naturel de ce vallon et l'emplacement stratégique de cette ferme. C'est pourquoi la commune et le SMPMO ont défini ce secteur comme étant prioritaire à l'échelle du territoire.

Un changement de zonage a été réalisé afin de rétro zoner les parcelles du vallon des Seignes en zone A et une maîtrise foncière par les collectivités a été envisagée pour permettre l'accompagnement de l'installation d'un ou plusieurs porteurs de projets agricoles cohérents à l'échelle locale, intercommunale et métropolitaine.

Une demande d'extension du périmètre PENAP sur cette zone est envisagée.

Pour poursuivre la politique foncière agricole volontariste, la commune et le SMPMO se portent ensemble candidats à l'acquisition de la totalité de ce bien agricole.

Une convention permettra de fixer les modalités d'acquisition et la répartition financière.

Le bien situé au Lieu-dit les Seignes 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Chemin Frederic Roman
Se compose des parcelles suivantes :

GIVERDY	AH 0201	PRES
GIVERDY	AH 0230	PRES
LE BOIS	AX 0001	VERGERS
LE BOIS	AX 0005	PRES
LE BOIS	AX 0007	JARDINS
ST ANDRE	AY 0088	PRES
DU DAVID	AY 0091	PRES
DU DAVID	AY 0092	PRES
ST ANDRE	AY 0100	PRES
LES SEIGNES	AY 0171	PRES
LES SEIGNES	AY 0172	PRES

Estimation des montants financiers :

Nature intervention	Montants
Prix de vente	480 000 €
Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur (barème langloys)	6 800 €
Frais Safer TTC (48 000 € HT & 9 600 € TVA)	57 600 €
Frais d'agence (gestion de la succession) TTC (14 400€ HT & 2 880 € TVA)	17 280 €
Estimatif du coût global de l'acquisition	561 680€

Les domaines ont estimé le bien à 480 000 euros.

Conformément à l'article 3.3 de la convention SAFER-SMPMO, lorsqu'il y a une concurrence sur une opération réalisée par voie amiable, le taux des honoraires d'intervention de la SAFER s'élève à 10%. Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer les documents liés à cette acquisition.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 28 voix POUR.

- Guillaume MALOT exprime sa satisfaction à voir ce projet aboutir car il représente vraiment les missions du SMPMO.
- Bertrand MADAMOUR remercie tous les acteurs et surtout Cédric JANVIER qui s'est fortement investi jusqu'à la dernière minute. Depuis novembre, ils ont travaillé ensemble. Ce projet représente un enjeu fort pour la commune qui est, comme toutes les communes du territoire, confrontée à une pression immobilière très forte. Il est également content de voir cette acquisition se concrétiser car il s'agit d'actions envers les générations futures, en sauvegardant des terrains agricoles sur la commune.
- Guillaume MALOT spécifie que cette acquisition s'est faite en partenariat avec les autres agriculteurs voisins.
- Béatrice DELORME indique que jusqu'en 2023 des exploitants agricoles continueront d'exploiter les parcelles sur lesquelles il y avait un engagement. La construction du projet agricole à venir continuera de se faire en partenariat étroit avec la SAFER et les agriculteurs du territoire car la commune et le SMPMO n'ayant pas le statut d'exploitant agricole, nous n'aurons pas la compétence pour décider seuls de l'installation de futurs exploitants.
- Bertrand MADAMOUR indique que plusieurs projets sont à construire dans les années à venir au sein de cette Ferme et de ces parcelles agricoles.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-28

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ST DIDIER AU MONT D'OR ET LE SMPMO CONCERNANT LA FERME DES SEIGNES

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

Le SMPMO a pour objet la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles du territoire Plaines Monts d'Or.

La charte d'objectifs du SMPMO adoptée à l'unanimité des membres du SMPMO et le document cadre de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or approuvent la politique foncière volontariste.

Dans le cadre de cette politique et à travers les axes 1 et 2 du document cadre de l'Espace Agriparc Plaines Mont d'Or il est prévu la possibilité de réaliser des acquisitions foncières avec mise à disposition des agriculteurs.

Ceci constitue l'un des moyens d'intervention du Syndicat pour la préservation d'une agriculture périurbaine sur le territoire Plaines Monts d'Or, permettant de faciliter les transmissions d'exploitations agricoles et de garantir les usages et les vocations des terrains agricoles et naturels.

Le SMPMO se laisse la possibilité de réaliser des acquisitions partagées avec d'autres collectivités, des partenaires privés et tout autre organisme qualifié.

La forme juridique adaptée sera à définir à chaque projet et sera a minima contractualisée à travers une convention.

La présente convention concerne l'acquisition en indivision avec la commune de Saint Didier au Mont d'Or du bien dit « ferme des Seignes » situé sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or.

Elle a pour objet de définir les modalités d'acquisition et les rôles réciproques des deux parties dans la conduite de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 28 voix POUR.

INFORMATIONS DIVERSES

- **CONVENTIONS DU MUR DU PINAY A ST ROMAIN AU MONT D'OR**
Rapporteur : Elisabeth DE FREITAS, Vice-présidente chargée de l'Accueil du Public

Dans le cadre de la préservation et restauration du patrimoine bâti, des échanges avec la commune de St Romain au Mont d'Or ont conduit à la proposition d'une investigation permettant d'envisager la mise en sécurité du sentier du Pinay.

Ce sentier inscrit au PDMIPR a la particularité d'être délimité par un mur sur la majeure partie du sentier jusqu'à la fontaine aux salamandres. Cette fontaine s'écoule dans le chenal qui longe ce mur jusqu'en bas du chemin. Ce mur s'est détérioré et nécessite une intervention pour une mise en sécurité.

Il présente des dangers pour les utilisateurs (pierres sur le sentier, affaissement du mur par endroit, dessouchage des arbres lors de grands vents...), le mauvais écoulement de l'eau de la fontaine, du fait du comblement du chenal par les pierres tombées représente également un point de dégradation à traiter.

Il a été proposé de faire un recensement des parcelles et d'adresser un courrier à l'ensemble des propriétaires pour établir des conventions entre Smpmo – Commune - Propriétaire.

L'équipe du SMPMO et les Brigades Nature pourront ainsi intervenir pour le dégagement de la végétation, certaines consolidations et le dégagement du chenal.

Dans le cadre de la convention avec le SMPMO, les associations du petit patrimoine interviendront sur le chantier pour la restauration du mur en pierre sèche.

Des journées « chantier écocitoyens » seront mises en œuvre par la commune et le SMPMO dans le cadre du programme d'action d'éducation au territoire, sensibilisant les habitants à la préservation du patrimoine bâti.

- Guillaume MALOT prend la parole en tant qu'élu de St Romain et se félicite de ce projet de rénovation qui est très apprécié des habitants. Un moment festif sera organisé le 25 septembre, lors du lancement de la rénovation afin d'impliquer encore plus les villageois.
- Les deux associations intervenantes sont celle de St Cyr : Cabornes et Petit patrimoine du Mont d'Or et celle de Limonest : Sauvegarde des Lavoirs et du Petit Patrimoine.

Béatrice DELORME salue le travail remarquable de toutes les associations de restauration du patrimoine bâti partenaires du SMPMO.

- **APPEL A PROJETS PENAP : DEPOT DE DEUX PROJETS**
Rapporteur : Franck DECRENISSE, Vice-Président en charge de l'Agriculture

Dans le cadre de l'Appel à Projet n°3 (2021) du programme d'actions PENAP 2019-2023 porté par la Métropole de Lyon, le SMPMO a constitué et déposé deux dossiers.

Cet appel à projet permet d'obtenir un financement à hauteur de 40% du montant investi pour la réalisation du projet.

Pour information les projets concernés sont :

- la construction d'un auvent attenant au bâtiment de l'exploitation agricole du Boule d'Or, à Curis. Le montant des travaux prévisionnel est de 25 000.00 euros
- la réalisation d'un forage sur la parcelle cultivée par M. Benoite (production de plantes) à St Romain. Le montant des travaux prévisionnel est de 13 410,00 euros.

Pour rappel, les montants attribués en 2019 sont de 84 578,00 euros et en 2020, de 143 533,00 euros. Nous envisageons de déposer d'autres dossiers pour l'appel à projet à venir :

- la Ferme des Seignes
- le Caveau du Bouc et la Treille
- la réhabilitation du bâtiment Perratone à St Romain

- L'instruction des dossiers 2021 se fera le 24 juin 2021.
- **Présentation du plan de communication 2021-2022 validé par la Commission Communication**
Rapporteur : Guillaume MALOT, Vice-Président en charge de la Communication

La commission Communication souhaite présenter aux membres du Conseil Syndical le plan de communication validé pour l'année 2021-2022.

- Guillaume MALOT évoque la réunion du 14 avril 2021 où la commission communication a travaillé sur l'état des lieux et sur le plan de communication pour l'année à venir. L'objectif est de développer les moyens de communication pour promouvoir les actions du SMPMO.

AU FIL DE L'ACTUALITE...

- **Point sur le Projet de La Morelle à Curis au Mont d'Or**
Rapporteur : Franck DECRENISSE, Vice-Président en charge de l'Agriculture

Comme évoqué lors du conseil syndical du 30 mars dernier, les locataires se sont installés dans leurs logements au mois de mars. Quant aux quatre porteurs de projets, ils ont tous pu s'installer courant mai. Les aménagements de la cour intérieure sont terminés et finalisent ce projet lancé en 2016. Les travaux ont comme prévu, durer un an.

Une 1^{ère} réunion avec le bureau du SMPMO, les élus de Curis au Mont d'Or, le directeur de la SAFER, tous les porteurs de projets et les deux propriétaires des maisons s'est tenue le lundi 12 avril 2021.

Un mois plus tard, c'était au tour des mêmes acteurs plus les représentants des deux structures, la Métropole de Lyon et la Région AURA, qui ont subventionné ce projet, de découvrir ce lieu « au montage foncier unique », dixit le directeur de la SAFER. Cette rencontre du 12 mai à 10h a été relayée par Le Progrès et l'Information Agricole du Rhône.

A défaut d'une inauguration officielle, un film a été réalisé.

- Thierry GOYET a demandé si tout était produit sur le territoire des Monts d'Or et notamment les chicons.
- Franck DECRENISSE a spécifié qu'il est impossible de produire des chicons au sein des Monts d'Or car le climat n'est pas adapté. Seule la Région du Nord peut le faire.
- Béatrice DELORME indique que toutes les autres productions sont bien des Monts d'Or.
- **Travaux à la Chèvrerie à Limonest**
Rapporteur : Franck DECRENISSE, Vice-Président en charge de l'Agriculture

Ce projet pilote, rendu possible grâce aux partenariats entre les collectivités, a vu le jour en 2005 et a été opérationnel en 2009. Un projet ambitieux initié par la commune de Limonest et le SMPMO en lien étroit avec la Métropole de Lyon et le Département du Rhône et la chambre d'agriculture.

Alain et Corinne Blin ont été les premiers exploitants, puis, Adrien Bouneau alors associé, est devenu chef d'exploitation. En début d'année 2021, il a transmis l'exploitation à Clément Huret.

Des baux ruraux sont mis en place et chaque porteur de projet a été accompagné par le SMPMO propriétaire du bâtiment d'élevage de 345 m² et de la fromagerie et la commune propriétaire des terrains agricoles.

C'est aujourd'hui 56 000 litres de lait transformés pour 12 tonnes de fromages produits et écoulés localement, 80 chèvres et 7.5 hectares de terrains agricoles. Une exploitation qui a aussi créé de l'emploi, 3 personnes travaillent à temps plein...

Comme pour chaque projet, l'exploitant qui loue un bien à la collectivité, va investir dans les outils de production (salle de traite, abreuvoir, mangeoire), le matériel (tracteur, outils) et le SMPMO sur les travaux d'entretien qui incombent au propriétaire et l'amélioration du bâtiment.

Cette année l'accompagnement du SMPMO s'est porté sur l'amélioration du bâtiment d'élevage avec la réalisation de dalles bétons sur les aires de paillage. En effet ces travaux permettront de gérer la problématique de gestion de la population de mouche en zone périurbaine et facilitera le travail du curage conformément au protocole mis en œuvre.

Clément Huret pourra effectuer des curages hebdomadaires en période printanière et estivale sans détériorer le fond de forme jusque-là en terre battu.

En tant que propriétaire, le SMPMO porte le financement de ces travaux structurels.

Dans le cadre des appels à projets PENAP (Périmètres Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) de la Métropole de Lyon, le SMPMO a bénéficié d'un accompagnement à hauteur de 40 %.

- Franck DECRENISSE informe qu'une visite technique s'est tenue sur l'exploitation avec une partie du bureau et Cédric Janvier. Ils ont ainsi pu faire connaissance avec l'exploitant, visiter l'installation qui est une vraie réussite et évoquer les projets de développement à venir. Le SMPMO pourra encore accompagner cet exploitant dans cette phase.
- Max VINCENT exprime son désarroi quant au fait qu'il n'ait pas été informé de cette visite.

- Béatrice DELORME répond qu'il s'agissait d'une réunion technique et de travail, comme d'autres ont été organisées sur le territoire et qu'il n'y a pas lieu d'informer et/ou d'inviter le maire à chacune de ces réunions. Il ne s'agit pas de rencontre politique mais technique.

- **Débroussaillage des sentiers PDMIPR**

Rapporteur : Elisabeth DE FREITAS, Vice-présidente chargée de l'Accueil du Public

Le SMPMO réalise une veille de l'ensemble du réseau des 230kms balisés (secteur Métropole et Département). En lien avec la Métropole de Lyon qui met en place un dispositif de 40 jours d'intervention des Brigades Nature, l'action terrain est coordonnée par le SMPMO.

Les débroussaillages ont démarré le 5 mai, les équipes seront sur le territoire pour une première phase jusqu'au 25/06. A l'automne, une deuxième phase aura lieu.

Une gestion adaptée et des techniques de débroussaillages permettent d'éviter l'élargissement des sentiers dû à la sur fréquentation liée à la période. Cette gestion permet la prise en compte de la flore intéressante sur les bas-côtés des cheminements.

- **Installation de panneaux d'informations sur le territoire concernant l'usage des parcelles agricoles et privées**

Rapporteur : Guillaume MALOT, Vice-Président en charge de la Communication

Comme beaucoup de sites naturels, le territoire Plaines Monts d'Or connaît une fréquentation « explosive ». Les usagers sont très nombreux sur les sentiers balisés et malheureusement, également sur les sentiers non balisés, les champs. Cette sur-fréquentation et ce manque de respect détériorent les parcelles agricoles et privées, qui sont un réel outil de travail pour les exploitants agricoles.

Suite à ce constat et à des plaintes d'exploitants, le SMPMO – gardien de l'environnement - doit se montrer présent. Des panneaux de sensibilisation ont été installés à des lieux stratégiques sur le territoire pour appeler au civisme des usagers.

- Des panneaux professionnels seront réalisés pour 2022.
- Sylvie TABARAND spécifie que ces panneaux ont été transmis aux agriculteurs pour information et pour leur proposer de les poser dans des endroits de leurs choix.
- Rémy GAZAN demande s'il existe sur le territoire une limitation de vitesse pour les VTT ? Cédric JANVIER répond que seule Poleymieux a pris un arrêté pour interdire les VTT et l'activité équestre sur certains sentiers de la commune.
- Jacques PARIOST souligne cette bonne initiative et relate une altercation violente entre un usager et un ancien agriculteur, arrivée dans un champ de blé de Chasselay dernièrement. Ce type d'action de sensibilisation est très important.
- Guillaume MALOT pense qu'il s'agit d'une grande méconnaissance de la part des usagers quant à la culture des parcelles : blé ? fourrage ?... Un grand travail de pédagogie est à mener, et non de répression.
- Anne-Laure MATHIAS déplore les dégâts croissants réalisés par les piétons et les VVtistes. Les comportements sont de plus en plus violents. Quelles actions sont à mener ? Elle doute de l'impact de ces panneaux.

- Guillaume MALOT évoque la période du déconfinement qui a engendré une sur-fréquentation sur le territoire. Elle n'est pas à minimiser mais n'est peut-être pas représentative pour les mois à venir.
- Anne-Laure MATHIAS indique une grosse dégradation depuis 5 ans subie chez la population agricole.
- Cyrille BOUVAT souligne qu'un message positif et affirmatif pourrait rendre le message des panneaux plus percutant.

- **Manifestations sportives**

Rapporteur : Elisabeth DE FREITAS, Vice-présidente chargée de l'Accueil du Public

Les communes ont délégué l'instruction des manifestations sportives au SMPMO. Ce dispositif a été rappelé aux communes en novembre dernier lors de l'envoi du document intitulé « organisation des manifestations sportives – mode d'emploi à l'intention des communes membres ». Il reprend les grands principes qui ont engagé le SMPMO et les communes à mettre en place une instruction systématique des manifestations sportives pour l'ensemble des organisateurs empruntant les sentiers sur le territoire plaines monts d'or (marche, course, vélo...).

Habituellement, une quinzaine de manifestations se tiennent chaque année.

Suite à la crise sanitaire,

- Sur les 9 manifestations instruites en 2020, une seule a pu se dérouler en mars
- En 2021, sur les 8 manifestations instruites, seules 2 sont maintenues à ce jour :
 - le petit Raid instruit le 12/06.
 - la randonnée du Lion's Club le 13/06.

Le Trimedsport, prévu initialement le 20 juin a été annulé dernièrement.

La Nuit des Cabornes est en projet pour le 3 septembre 2021.

Pour rappel si vos communes sont contactées par des organisateurs de manifestations sportives, il est important de les orienter vers le SMPMO (délai d'instruction de 4 mois).

Béatrice DELORME informe l'assemblée que des sorties techniques sur le territoire seront organisées à l'automne pour les élus et les agents communaux qui sont des portes d'entrées pour les administrés et public. Ils pourront ainsi comprendre la cohérence territoriale et le partenariat existant entre les communes et le SMPMO.

Elle rappelle également que le jeune bureau du SMPMO souhaite travailler au plus près des communes pour avancer ensemble et qu'il rencontre au fur et à mesure les partenaires du territoire, sans qu'il ne s'agisse de visite à portée politique mais juste pour se présenter et connaître les projets existants et/ou à venir.

Madame La Présidente indique que le prochain conseil syndical se tiendra au mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

La Présidente du Syndicat Plaines Monts d'Or

Béatrice DELORME



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ARVAX
CHAMPAGNE
CHASSAGNY
CURLONGES
ECLUZIN
KUREN
LIMONET

LE SARRI
POMPEYRAT
SANCÉRIE
ST-ETIENNE
ST-GERMAIN
ST-JACQUES

GRAND LYON